

real Rolling Mills Co.; A. H. Hough, de la Canadian Tube & Iron Co.; W. A. C. Hamilton, de la Consumers Cordage Co.; T. E. Peck et Bowman Peck, des Peck Rolling Mills; W. H. Farrell, de la Dominion Wire Mfg. Co.; Geo. A. Childs and C. B. Rittenhouse, de la United States Steel Products Export Co.; F. C. Larivière, de Larivière, Incorporée; Geo. C. Davis, de Frothingham & Workman; et Gordon MacPherson.

Toronto—T. G. Dexter, de H. S. Howland, Sons & Co.; W. J. Lawson et A. E. Gilverson, de Rice Lewis & Son, Limited; S. R. Kennedy, de la Kennedy Hardware Co.; Geo. W. Howland, des Graham Nall Works.

Hamilton—H. P. Hubbard, de la Atkins Saw Co.; R. H. Merriman, de la B. Greening Wire Co.; R. Hobson, C. A. Birge et F. H. Whitton, de la Steel Company of Canada; William Vallance et S. H. Alexander, Wood, de Vallance & Co.; W. H. Ginder, et M. Potts, de la Ontario Lantern & Lamp Co.; et A. F. Hatch, Canada Steel Goods Co.

Gananoque—C. E. Britton, de Cowan & Britton.

Ottawa — Thos. Birkett, Sr., de la Thos. Birkett & Son Co.

Belleville — W. C. Springer, de la Springer Lock Co.

Guelph — John M. Taylor, de la Taylor-Forbes Co.

St-Catharines — C. McGhie et J. D. Chaplin, de la Welland Vale Mfg. Co.

London — C. A. Whitwam, de la Hobbs Hardware Co.; D. H. Howden, de la D. H. Howden & Co.

St-Mary — James Maxwell, de David Maxwell & Sons.

Quebec — J. E. Lemieux, de N. Lemieux & Fils.

Waterville, Que. — J. R. Ball, de la Dominion Snath Co.

New York — W. C. Allen, de la Yale & Towne Mfg. Co.

James Hardy et J. Brymer, de Jenkins et Hardy, Toronto et Montréal.

A l'assemblée du jeudi, a eu lieu l'élection des officiers pour l'année 1910-11. Ont été élus:

Président — S. H. Alexander, de Wood Vallance & Co., Hamilton.

Vice-Président — A. Jeannotte, Montréal.

Comité Exécutif — F. R. Newman de Caverhill, Learmont & Co., Montréal; A. Prud'homme, de A. Prud'homme et Fils, Montréal; J. E. Lemieux, de N. Lemieux et Fils, Québec; S. R. Kennedy, de Toronto, et W. J. Lawson de Rice, Lewis & Son, Toronto.

Secrétaire-Trésorier — James Hardy, de Jenkins et Hardy, Toronto.

CHAMBRE DE COMMERCE

En 1909, la valeur des constructions nouvelles relevées dans 82 cités et villes, s'est élevée à \$85,133,077. Ce chiffre sera sûrement dépassé cette année 1910.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

On demande en Angleterre l'abolition de leurs Privilèges.

Nous trouvons dans le "Ironmongers' Chronicle and the Hardwareman", de Londres, Angleterre, un écho de l'Assemblée de la Chambre Nationale de Commerce Anglaise qui a eu lieu le 12 Octobre à l'hôtel de ville de Bolton.

Le Secrétaire, M. S. T. Nicholson qui, cet été est venu à Montréal, comme le savent nos lecteurs, a donné dans son rapport intermédiaire les conclusions du Comité de la dite Chambre sur différentes questions et notamment sur celle des Sociétés coopératives, à ce sujet elle a décidé:

"Que les organisations commerciales actuellement enregistrées en vertu des "Actes relatifs aux Sociétés Industrielles et de Prévoyance" et qui font des opérations avec des personnes qui n'en sont pas membres, devraient être enregistrées conformément à l'"Acte des Compagnies" et payer les mêmes droits et taxes et observer les mêmes clauses de la loi que les autres Compagnies à Responsabilité Limitée, pour les raisons suivantes:

1. Elles commerceront avec le public en général en concurrence avec les commerçants privés et les compagnies à responsabilité limitée.

2. Elles occupent des magasins dispendieux à très grande proximité des commerçants privés et adoptent les mêmes méthodes de publicité et de faire les affaires, vendent des marchandises à crédit, à paiement hebdomadaire aussi bien qu'au comptant.

3. Elles font le commerce de banquier, construisent des maisons, passent des contrats avec l'Amirauté et autres corporations publiques pour la fourniture d'aliments et de vêtements. Elles sont dans le sens exact du mot des concurrents en gros et en détail des manufacturiers et des distributeurs et, en conséquence, ne devraient pas être favorisées par la loi aux dépens de leurs concurrents et du public en général.

"Le Prix Courant", d'accord en cela avec l'Association des Marchands Détailliers du Canada, n'avait-il pas raison de s'opposer de toutes ses forces à l'adoption des lois présentées à Ottawa, à la session dernière, pour favoriser au Canada l'établissement de Sociétés Coopératives, privilégiées au détriment de tous les commerçants privés et de toutes les compagnies régulièrement incorporées.

Si jamais ces Sociétés Coopératives prenaient pied au Canada, elles agiraient, à n'en pas douter, comme le font les Sociétés Coopératives en Angleterre, désorganiserait le commerce établi sur lequel pèsent droits d'enregistrement et taxes et jouiraient de faveurs que rien ne justifie.

Le commerce doit veiller, car la question des Sociétés Coopératives n'est pas morte ici; elle a, quels que soient les mobiles qui les poussent, des partisans à la Chambre des députés. Elle reviendra donc sur le tapis, à la prochaine ou à d'autres sessions, mais elle fera de nouveau parler d'elle.

Il y a là un point qui devrait faire comprendre à tous les marchands détailliers la nécessité de se tenir prêts à combattre toute législation qui leur serait hostile.

Pour cela, ils n'ont pas de meilleur moyen à employer que de s'unir à leurs confrères du commerce qui font partie de l'Association des Marchands Détailliers du Canada.

De la puissance de cette Association dépendra dans l'avenir la solution des questions commerciales posées devant les municipalités. Faites-la donc puissante et forte.

CHAMBRE DE COMMERCE

L'assemblée générale mensuelle de la Chambre de Commerce a eu lieu mercredi, le 2 Novembre.

Étaient présents: MM. O. S. Perreault Président; Fred. C. Larivière, 1er Vice-Président; Armand Chaput, 2ème Vice-Président; G. Boivin, C. H. Catell, Jos. Fortier, W. U. Boivin, A. H. Hardy, Adé-lard Fortier, J. B. A. Lanctôt, A. E. La-belle, L. J. A. Surveyer, Ls. Jos. Tarte, L. de Roode, F. Bourbonnière C. R., etc.

Il est donné lecture d'une lettre de l'Association des manufacturiers Canadiens, renouvelant ses instances en faveur des amendements à la charte de la cité pour conférer le droit de vote aux compagnies à fonds social. Référé au comité des affaires municipales.

Deux rapports des comités conjoints des transports et de la délégation ont été présentés et adoptés sur proposition de M. C. H. Catell.

Voici le texte de ces rapports:

Vos comités, après avoir étudié de nouveau la question d'un embranchement reliant Montréal au chemin de fer Grand Tronc Pacifique par la voie la plus courte, et avoir pris en considération les suggestions faites dans les journaux par l'Hon. Sénateur J. P. B. Casgrain recommandant que le gouvernement de Québec se charge de la construction de cet embranchement, ainsi qu'une correspondance de M. Chamberlin recommandant que la voie du Parry Sound Canada Atlantic soit utilisée à cette fin, se déclarent contre ces deux propositions et recommandent à la Chambre que de nouvelles instances soient faites auprès du gouvernement du Canada, le priant de donner suite aux promesses faites à une délégation conjointe de la Chambre de commerce, et du Board of Trade, en mars 1908, déclaration qui laissait alors à entendre à la délégation que Montréal serait reliée à la ligne principale du G. T. P. en même temps que la mise en opération de cette dernière ligne.

Vos comités prient la Chambre de signaler au gouvernement fédéral que les intérêts du commerce du Canada demandent la construction et la mise en opération de cette ligne qui reliera la métro-